

BARREAU DE L'OUTAOUAIS

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

Projet aux fins de discussion

BARREAU DE L'OUTAOUAIS
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Barreau de l'Outaouais

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Barreau de l'Outaouais (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marc-André Monette, CPA auditeur

Gatineau
Le

BARREAU DE L'OUTAOUAISS**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****5**

	2025	2024
PRODUITS		
Cotisations des membres	194 105 \$	151 168 \$
Intérêts	19 959	16 368
Banquet du Barreau	16 610	14 289
Inscriptions aux activités	13 002	25 271
Location de casiers	4 474	4 845
Commandites et subventions	2 500	5 520
Formation	-	153
	250 650	217 614
CHARGES		
Dépenses liées aux activités	44 333	51 734
Salaires et avantages sociaux	33 922	10 553
Dons et bourses	28 500	19 750
Loyer	18 662	18 662
Associations et cotisations	16 490	-
Relations publiques	15 062	10 540
Allocation du bâtonnier(ère) (note 11)	12 000	8 500
Déplacements et représentation	11 369	9 110
Allocation pour premier conseiller et secrétaire-trésorier (note 11)	10 000	6 000
Location de salle et d'équipements	7 724	7 707
Frais liés à la gestion d'un site Internet	2 979	3 563
Assurances responsabilité	2 006	1 859
Livres et fournitures	1 793	1 288
Reconnaissance	1 596	1 802
Télécommunications	1 480	1 324
Dépenses de bureau	1 376	197
Formation des membres	800	500
Sous-traitants- Secrétariat	-	33 634
Entretien et réparations	-	555
Honoraires professionnels	9 710	16 908
Intérêts et frais bancaires	6 323	4 924
Amortissement des immobilisations corporelles	1 760	9 513
Amortissement de l'actif incorporel	360	2 470
	228 245	221 093
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	22 405 \$	(3 479) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BARREAU DE L'OUTAOUAIS**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****6**

	Grevé d'affetations internes	Non affecté	2025	2024
			Total	Total
Solde au début				
Déjà établi	400 000 \$	192 241 \$	592 241 \$	603 275 \$
Redressement sur exercices antérieurs (note 2)	-	7 555	7 555	-
Redressé	400 000	199 796	599 796	603 275
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	22 405	22 405	(3 479)
Désaffection (note 9)	(400 000)	400 000	-	-
Solde à la fin	- \$	622 201 \$	622 201 \$	599 796 \$

BARREAU DE L'OUTAOUAIS**BILAN****31 MARS 2025****7**

	2025	2024
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	486 273 \$	495 947 \$
Débiteurs (note 4)	13 174	12 085
Stocks	-	642
Sommes réservées pour le comité Outaouais-Strasbourg	2 196	2 268
Frais payés d'avance	1 667	1 889
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	125 721	-
	629 031	512 831
Placements, au coût (note 5)	-	119 558
Immobilisations corporelles (note 6)	1 081	2 841
Actif incorporel (note 7)	-	360
	630 112 \$	635 590 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	7 911 \$	35 794 \$
ACTIFS NETS		
Grevé d'affectations internes (note 9)	-	400 000
Non affecté	622 201	199 796
	622 201	599 796
	630 112 \$	635 590 \$
Engagement contractuel (note 10)		

Approuvé par,

Date

Date

BARREAU DE L'OUTAOUAIS**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****8**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	22 405 \$	(3 479) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 760	9 513
Amortissement de l'actif incorporel	360	2 470
	24 525	8 504
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 089)	(596)
Stocks	642	224
Sommes réservées pour le comité Outaouais-Strasbourg	72	1 725
Frais payés d'avance	222	4 880
Créditeurs	(27 883)	16 674
	(3 511)	31 411
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(6 163)	(119 558)
Disposition de placements	-	118 963
	(6 163)	(595)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(9 674)	30 816
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	495 947	465 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	486 273 \$	495 947 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BARREAU DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Barreau de l'Outaouais est constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., cB-1) et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu. Le Barreau de l'Outaouais a pour mission de soutenir ses membres dans l'exercice de la profession et veille, avec le Barreau du Québec, à la protection du public. Il est l'un des 15 barreaux de section qui représentent les régions du Québec.

2. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Les états financiers de l'exercice antérieur ont été retraités afin de tenir compte de revenus de cotisations des membres pour le mois de septembre 2023 qui n'avaient pas été comptabilisés au 31 mars 2024.

Ce redressement a pour impact, au 31 mars 2024, une augmentation des débiteurs de 8 626 \$, une augmentation des créditeurs de 1 071 \$, une augmentation des revenus de cotisations de 7 708 \$, une augmentation des dépenses de 153 \$ et une augmentation de l'actif net non affecté de 7 555 \$.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Les droits d'inscription aux activités, les services aux membres et les revenus de formation sont constatés à titre de produits lorsque le service est rendu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice où elles sont reçues puisque la période des cotisations correspond à la même période que l'exercice financier du Barreau de l'Outaouais.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de location de casier sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif. De plus, les placements temporaires que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks comprennent différents articles promotionnels pour les membres.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérables. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	8 736 \$	8 627 \$
Intérêts courus	3 583	3 458
Taxes de vente à recevoir	855	-
	<hr/> 13 174 \$	<hr/> 12 085 \$

BARREAU DE L'OUTAOUAISS**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****12****5. PLACEMENTS, au coût**

	2025	2024
Dépôt à terme, 5,15 %, échéant le 10 septembre 2025	125 721 \$	119 558 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	125 721	-
	- \$	119 558 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	10 703 \$	10 703 \$	-	659 \$
Équipement	1 342	670	672	940
Matériel informatique	4 213	3 804	409	1 231
Améliorations locatives	63 935	63 935	-	11
	80 193 \$	79 112 \$	1 081 \$	2 841 \$

7. ACTIF INCORPOREL

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Plateforme de vote électronique	12 350 \$	12 350 \$	-	360 \$

8. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	5 010 \$	7 337 \$
Dû à des administrateurs, sans intérêt	1 747	17 953
Taxes de vente à remettre	-	9 425
Salaires et vacances à payer	1 154	1 079
	7 911 \$	35 794 \$

Les sommes à remettre à l'État sont de 0 \$ au 31 mars 2025 (9 425 \$ en 2024).

BARREAU DE L'OUTAOUAIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

13

9. AFFECTATION INTERNE

Lors d'exercices antérieurs, le conseil d'administration avait affecté un montant de 400 000 \$ à un projet d'acquisition ou de construction d'un immeuble destiné aux membres. Ce projet ne sera pas réalisé et le conseil a résolu de désaffecter la totalité de cette somme, de sorte qu'elle puisse éventuellement être utilisée à d'autres fins.

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est toujours en négociation pour le renouvellement d'un bail qui a pris fin le 31 mars 2025. Les versements mensuels de 1 555 \$ demeurent inchangés jusqu'à la signature du nouveau bail.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec les membres du conseil d'administration au cours de l'exercice :

	2025	2024
Charges		
Allocation pour premier conseiller et secrétaire-trésorier	10 000 \$	6 000 \$
Allocation au poste de bâtonnier	12 000 \$	8 500 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créateurs. L'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit correspond aux montants présentés au bilan au 31 mars 2025. Celui-ci est faible puisque l'organisme possède une trésorerie plus que suffisante pour compenser ce risque.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Au 31 mars, le rendement moyen des placements de l'organisme est de 5.15 % et comme l'organisme a l'intention de conserver ses placements jusqu'à échéance, il est peu exposé à ce risque.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclasés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.